

## Document pour les familles

### Démarche pour une prise en charge pédagogique des élèves à haut potentiel (EHP)

<p>1<sup>er</sup> cas : votre enfant a été diagnostiqué EHP</p>	<p>2<sup>ème</sup> cas : l'établissement scolaire et/ou vous parents, partagez la même interrogation sur le haut potentiel</p>
<p><b>Vos indicateurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats chiffrés du bilan psychométrique</li> <li>- Existence éventuelle de troubles associés</li> <li>- Diagnostic EHP confirmé par un spécialiste</li> </ul>	<p><b>Vos indicateurs (grande hétérogénéité):</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacités intellectuelles mais désinvestissement des apprentissages</li> <li>- Très bons résultats mais ennui en classe</li> <li>- <b><u><a href="#">Consulter une grille de repères</a></u></b></li> </ul>
<p><b>Conseils sur la démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contacter le médecin scolaire du secteur <b><u><a href="#">38</a></u> - <u><a href="#">73</a></u> - <u><a href="#">74</a></u> - <u><a href="#">26</a></u> - <u><a href="#">07</a></u></b></li> <li>- Ou à défaut le médecin conseiller technique départemental <b><u><a href="#">lien</a></u></b></li> </ul>	<p><b>Démarche :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nécessité de confirmer le haut potentiel par un bilan psychométrique (Wisc IV) auprès d'un psychologue</li> <li>- En cas de doute sur le diagnostic, avis du médecin scolaire</li> </ul>
<p><b>Adaptation du parcours de formation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Si le haut potentiel est confirmé, une réunion d'équipe éducative sera proposée (rencontrer le Professeur de l'enfant (Professeur Principal au collège) pour élaborer un parcours de formation adapté.</li> <li>- Si troubles associés (troubles durables des apprentissages, troubles psychologiques...) élaboration d'un Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP), d'un PAI ou d'un accompagnement personnalisé</li> </ul>	
<p><b>Diagnostic à l'école élémentaire et entrée en 6<sup>ème</sup> :</b> le cycle 3 comporte depuis la réforme le CM1, CM2 et la 6<sup>ème</sup>.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour assurer une continuité des apprentissages, il est essentiel que les besoins spécifiques de votre enfant soient connus de l'équipe éducative du collège.</li> <li>- Vous pourrez, avant la rentrée en 6<sup>ème</sup>, solliciter une rencontre avec le principal du collège, l'infirmière, le CPE (Conseiller Principal d'Éducation) pour communiquer le protocole mis en place à l'école élémentaire afin qu'il soit poursuivi et réajusté.</li> <li>- En cours d'année votre interlocuteur sera le Professeur Principal de la classe.</li> </ul>	
<p><b>Dispositifs particuliers pour EHP au collège :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u><a href="#">Collège Jules Ferry</a></u></b> CHAMBÉRY (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)</li> <li>- Collège Jules Vallès FONTAINE (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)</li> <li>- Collège Robert Doisneau ISLE d'ABEAU (6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>)</li> </ul>	

## Comment postuler pour intégrer un dispositif particulier ?

- Constituer un dossier comportant un courrier des parents motivant la demande, les éléments d'information sur le parcours scolaire, en particulier le livret de compétence, le bilan psychologique, les informations médicales relatives à son suivi

- Pour le département de la SAVOIE : contact et renseignements : DR CARPENTIER  
PLANCHON [valerie.carpentier-planchon@ac-grenoble.fr](mailto:valerie.carpentier-planchon@ac-grenoble.fr)

- Pour le département de l'ISERE : le dossier complet est adressé par le directeur de l'école uniquement par voie postale à la DSDEN de l'Isère, à la Division des élèves.

- Après étude du dossier, une rencontre avec un médecin de l'Education Nationale référent EHP sera proposée à la famille.

- Une commission académique formulera un avis au Directeur Académique (DASEN) en vue d'une éventuelle mesure d'affectation dérogatoire dans l'un des collèges expérimentaux.

Son avis s'adossera à l'expertise médicale et psychologique réalisée mais aussi au degré d'adhésion de l'élève et de sa famille au projet de scolarisation. Une rencontre préalable avec le chef d'établissement permettra de présenter les particularités de la scolarité et les bénéfices escomptés.